

Arrêté fédéral concernant le premier supplément au budget 2004

du 14 juin 2004

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 31 mars 2004¹,
arrête:

Art. 1 Crédits reportés et crédits supplémentaires

Les crédits de paiement ci-après sont ouverts au titre du premier supplément au budget de 2004, selon liste spéciale:

- 38 970 580 francs de crédits reportés de l'année précédente,
- 188 980 923 francs de crédits supplémentaires.

Art. 2 Crédits d'engagement soumis au frein aux dépenses

Un crédit additionnel d'un montant de 42 000 000 francs, selon liste spéciale, est ouvert au titre du premier supplément au budget 2004.

Art. 3 Transferts de crédits sans incidence sur le budget de la Confédération (cf. annexe 1)

Les Chambres fédérales prennent acte des informations suivantes:

1. En raison de la réorganisation du domaine de l'assurance-maladie et accidents, les crédits de paiement consacrés à ce domaine dans le cadre du budget 2004 sont transférés du budget de l'OFAS à celui de l'OFSP. La somme transférée se monte à 1 928 230 700 francs au total.
2. Pour permettre une optimisation de la gestion des ressources et du controlling des finances dans le domaine de la haute surveillance en matière de lutte contre l'ESB, un crédit de 425 000 francs est transféré du budget de l'OFSP à celui de l'OVF.

Art. 4 Réduction de crédits d'engagement, de crédits annuels d'engagement et de plafonds de dépenses (enveloppes budgétaires)

Les crédits d'engagement, les crédits annuels d'engagement ainsi que les plafonds de dépenses (enveloppes budgétaires) subissent les réductions suivantes conformément à l'annexe 2:

¹ Non publié dans la FF

- 4 900 000 francs pour les crédits annuels d'engagement,
- 151 770 000 francs pour les crédits d'engagement,
- 976 650 000 francs pour les plafonds de dépenses (enveloppes budgétaires).

Art. 5 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil national, 14 juin 2004

Le président, Max Binder
Le secrétaire, Ueli Anliker

Conseil des Etats, 10 juin 2004

Le président, Fritz Schiesser
Le secrétaire, Christoph Lanz

Transferts de crédits sans incidence budgétaire

N° d'article	Intitulé	2004		N° d'article	Intitulé	2004	
		Fr.	Fr.			Fr.	Fr.
OFAS							
OFSP							
318.3010.015 S	Rétribution du personnel			316.3010.015 S	Rétribution du personnel		
318.3010.016	Rétribution du personnel, personnel ordinaire	10 012 000		316.3019.016 U	Rétribution du personnel, personnel ordinaire	10 012 000	
318.3180.000 S	Prestations de service de tiers			316.3180.050 S	Recherche et développement		
318.3189.001 U	Commissions et honoraires	2 552 000		316.3189.051 U	Mandats confiés à des consultants	2 179 200	
				316.3180.400 S	Autres prestations de service de tiers		
				316.3189.401 U	Commissions	145 800	
				316.3189.406 U	Taxes postales	7 000	
				316.3180.200 S	Mesures d'exécution		
				316.3189.207 U	Exécution, AMA	220 000	
318.3180.000 S	Prestations de service de tiers						
318.3189.002 U	Mandats de recherche et de développement	315 000		316.3189.051 U	Mandats confiés à des consultants	315 000	
318.3189.003 U	Formation et perfectionnement	43 200		316.3189.403 U	Formation et perfectionnement	43 200	
318.3189.004 U	Prestations de l'assurance du service du travail	114 100		316.3189.207 U	Exécution, AMA	114 100	
318.3189.005 U	Pertinences des prestations médicales	397 000		316.3189.207 U	Exécution, AMA	397 000	
318.3189.008 U	Secrétariat chargé de la révision permanente de la liste des analyses	120 000		316.3189.051 U	Mandats confiés à des consultants	120 000	
318.3189.009 U	Secrétariat du Comité de la médecine préventive (Commission des prestations)	25 000		316.3189.051 U	Mandats confiés à des consultants	25 000	

Premier supplément au budget 2004. AF

OFAS

No d'article	Intitulé	2004		No d'article	Intitulé	2004	
		Fr.				Fr.	

OFSP

318.3189.010 U	Secrétariat du Comité pour la médecine complémentaire (Commission des prestations)	25 000		316.3189.051 U	Mandats confiés à des consultants	25 000	
318.3189.011 U	Secrétariat de la Commission de la psychothérapie, CPC	0		316.3189.051 U	Mandats confiés à des consultants	0	
318.3189.012 U	Programme, évaluation de la médecine complémentaire (PEMC)	1 600 000		316.3189.051 U	Mandats confiés à des consultants	1 600 000	
318.3189.013 U	Secrétariat, commission d'experts du DFI pour la psychothérapie	0		316.3189.051 U	Mandats confiés à des consultants	0	
318.3189.014 U	Taxes postales	40 000		316.3189.406 U	Taxes postales	40 000	
318.3190.000 S	Autres biens et services			316.3190.000 S	Autres biens et services		
318.3199.001 U	Dédommagements	63 000		316.3199.001 U	Dédommagements	63 000	
318.3199.002 U	Autres dépenses d'équipement	17 000		316.3199.004 U	Autres dépenses d'équipement	17 000	
318.3199.004 U	Bibliothèque	12 000		316.3199.004 U	Autres dépenses d'équipement	12 000	
318.3199.005 U	Frais d'insertion	30 000		316.3199.004 U	Autres dépenses d'équipement	30 000	
318.3191.001 E	Entraide en matière de prestations de l'assurance-maladie CH/RFA	2 200 000		316.3190.003 S	Réalisation d'institutions communes		
318.3191.002 E	Entraide en matière de prestations de l'assurance-accidents	40 000		316.3199.005 U	Entraide en matière de prestations de l'assurance-maladie	2 200 000	
318.3191.003 E	Frais d'exécution, institution commune des accords bilatéraux	1 600 000		316.3199.006 U	Entraide en matière de prestations de l'assurance-accidents	40 000	
318.3600.054 S	Réduction individuelle des primes			316.3199.007 U	Réalisation d'institutions communes	1 600 000	
318.3601.054 U	Réduction individuelle des primes, subside accordés aux cantons	1 878 000 000		316.3600.020 S	Réduction individuelle des primes		
				316.3601.020 U	Réduction individuelle des primes, subside accordés aux cantons	1 878 000 000	

Premier supplément au budget 2004. AF

		OFSP			
No d'article	Intitulé	2004 Fr.	No d'article	Intitulé	2004 Fr.
318.3602.054 U	Réduction individuelle des primes, accords bilatéraux	30 000 000	316.3602.020 U	Réduction individuelle des primes, accords bilatéraux	30 000 000
318.3603.054 U	Réduction individuelle des primes des retraités, accords bilatéraux	1 000 000	316.3603.020 U	Réduction individuelle des primes des retraités, accords bilatéraux	1 000 000
318.4010.015 S	Investissements, TI		316.4010.015 S	Investissements, TI	25 400
318.4019.015 U	Investissements, TI	25 400	316.4019.015 U	Investissements, TI	25 400
318.5310.001 E	Emoluments pour l'admission des médicaments par les caisses de l'assurance-maladie	-600 000	316.5310.008 E	Emoluments pour l'admission de médicaments dans la LS	-600 000
Total		1 927 630 700	Total		1 927 630 700
		OVF			
No d'article	Intitulé	2004 Fr.	No d'article	Intitulé	2004 Fr.
316.3180.200 S	Mesures d'exécution		720.3180.100 S	Haute surveillance de l'exécution des mesures destinées à combattre l'ESB	
316.3189.290 U	Rétribution du personnel, exécution	336 000	720.3189.190 U	Rétribution du personnel	336 000
316.3189.291 U	Contributions de l'employeur à l'AVS/AI/APG/AC, exécution	89 000	720.3189.191 U	Contributions de l'employeur à l'AVS/AI/APG/AC	89 000
Total		425 000	Total		425 000

Réduction de crédits d'engagement, de crédits annuels d'engagement et de plafonds de dépenses dans le cadre du PAB 03

1. Crédits d'engagement (CE)

		CE autorisé antérieurement	Programme d'allègement budgétaire 2003	Nouveau CE à disposition
En millions de francs				
201.3600.177	Aide au désarmement: destruction d'armes chimiques (AF 3. 3. 2003)	17,00	2,00	15,00
326.3600.305/ 327.3600.306	Coopération scientifique multilatérale et bilatérale en matière d'éducation durant les années 2004–2007	47,40	2,35	45,05
327.3600.004	Bourses à des étudiants étrangers en Suisse pour les années 2004–2007 (AF 19. 6. 2003)	34,80	1,90	32,90
327.3600.016	Contributions liées à des projets en faveur des universités et institutions pour les années 2004–2007 (AF 17. 9. 2003)	186,00	10,50	175,50
327.3600.109	Soutien d'établissements de recherche et de services scientifiques auxiliaires selon art. 16, LR 2004–2007 (AF 17. 9. 2003)	75,80	4,00	71,80
327.3600.120	Coopération européenne dans le do- maine de la recherche scientifique et technique (COST) durant les années 2004–2007	37,00	1,84	35,16
327.3600.303	Participation scientifique de la Suisse à l'Institut Max von Laue – Paul Lange- vin (ILL) 2004–2007	22,00	0,11	21,89
327.3600.318	Coopération internationale en matière d'éducation 2004–2007	73,20	3,77	69,43
327.3600.127/ 706.3600.308	Innovation et valorisation du savoir selon art. 6, LR 2004–2007 (AF 17. 9. 2003)	16,00	0,40	15,60
327.4600.001	Aide aux universités/Contributions aux investissements pour les années 2004–2007 (AF 17. 9. 2003)	290,00	23,90	266,10
507.3600.001	Promotion de la paix (crédit de pro- gramme 2004–2007) (AF 16. 12. 2003)	180,00	13,00	167,00
704.4200.601	Société suisse de crédit hôtelier (SCH), prêts (AF 18. 6. 2003)	80,00	20,00	60,00
706.3600.107	Encouragement de l'utilisation de nouvelles technologies d'information et de télécommunication (AF 5. 12. 2001)	100,00	40,00	60,00

		CE autorisé antérieurement	Programme d'allègement budgétaire 2003	Nouveau CE à disposition
		En millions de francs		
706.3600.110	Formation professionnelle, contributions liées à des innovations et à des projets, selon art. 54–56 LFPr pour les années 2004–2007 (AF 19. 6. 2003)	255,00	28,00	227,00
Total CE		151,77		

2. Crédits annuels d'engagement (CAE)

		CAE autorisé antérieurement	Programme d'allègement budgétaire 2003	Nouveau CAE à disposition
		En millions de francs		
04.810.06	Protection de la nature et du paysage	52,40	0,40	52,00
04.810.08	Assainissement des débits résiduels dans les zones inventoriées	5,00	4,50	0,50
Total CAE		4,90		

3. Plafonds de dépenses (PD)

		PD autorisé antérieurement	Programme d'allègement budgétaire 2003	Nouveau PD à disposition
		En millions de francs		
306.3600.008	Bibliomedia Suisse (AF 16. 12. 2003)	8,00	1,00	7,00
327.3600.001	Aide aux universités, subventions de base 2004–2007 (AF 17. 9. 2003)	2 310,00	159,90	2150,10
327.3600.003	Financement des contributions aux aides cantonales à la formation pour les années 2004–2007 (AF 19. 6. 2003)	362,10	48,51	313,59
327.3600.101/ 126/111/117/ 104–107	Institutions chargées d'encourager la recherche (AF 17. 9. 2003)	2 233,60	165,37	2068,23
327.3600.122	Dialogue entre la science et la société (AF 17. 9. 2003)	10,00	0,46	9,54
327.3600.123	Recherche expérimentale et appliquée sur le cancer (ISREC/SLAK) (AF 17. 9. 2003)	58,70	1,01	57,69

Premier supplément au budget 2004. AF

		PD autorisé antérieurement	Programme d'allègement budgétaire 2003	Nouveau PD à disposition
		En millions de francs		
327.3600.312	Participation de la Suisse au programme scientifique des frontières humaines pour les années 2004–2007 (AF 19. 6. 2003)	3,60	0,17	3,43
328.3600.001	Contributions au financement du domaine des EPF pour les années 2004–2007	7 830,00	118,60	7711,40
706.3600.109	Formation professionnelle: contributions forfaitaires et droit transitoire selon art. 53 LFPr (AF 19. 6. 2003)	1 771,00	51,83	1719,17
706.3600.201	Contributions aux frais d'exploitation, hautes écoles spécialisées (AF 17. 9. 2003)	1 099,00	41,80	1057,20
706.3600.300	Centres suisses de recherche (AF 17. 9. 2003)	112,00	12,00	100,00
<i>Plafonds de dépenses pour l'agriculture</i>	Amélioration des structures agricoles 2004–2007 (AF 20. 6. 2003)	1 129,00	145,00	984,00
	Production et rentes 2004–2007 (AF 20. 6. 2003)	2 946,00	144,00	2802,00
	Paiements directs 2004–2007 (AF 20. 6. 2003)	10 017,00	39,00	9978,00
802.3600.004/ 802.3600.204	Promotion du trafic marchandises par rail (AF 28. 9. 1999)	2 850,00	20,00	2830,00
810.3600.103	Mesures de prévention et de réparation des dégâts aux forêts (AF 13. 12. 2000/AF 9. 12. 2003)	120,00	2,00	118,00
810.4600.001	Installations pour les eaux usées et pour les déchets 2002–2005 (AF 20. 6. 2003)	760,00	26,00	734,00
Total PD			976,65	

Arrêté fédéral <bd> concernant le supplément I au budget 2004

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.07.2004
Date	
Data	
Seite	3447-3454
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 775

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.